

Les aides financières



Comment bénéficier des participations du CASI DIJON

Je télécharge le dossier sur le site du CASI DIJON et je le transmets auprès d'un espace du CASI DIJON.

ATTENTION : Je vérifie que mon compte CASI en ligne est en statut "validé", sinon je mets à jour tous mes justificatifs. Si je n'ai pas de compte CASI DIJON, je transmets avec la fiche d'inscription les justificatifs suivants :

- Dernier bulletin de paie.
- Cartes de circulation ou fichets en cours de validité de mes ayants droit.
- Enfant de -3 ans (justificatif de mutuelle ou de sécurité sociale au nom du demandeur).
- RIB
- Avis imposition de la famille (pour les I.F.E)

Après vérification de votre dossier par le CASI DIJON, un mail vous informera de l'acceptation de votre demande. Le virement sera ensuite effectué dans un délai d'un mois minimum après le mail, sauf les IFE le virement est effectué en mars.

Participations	Montant	Conditions	début et fin de dépôt de dossier
ALSH	4.36€ par jour 2.17€ par 1/2 jour	mercredis et vacances scolaires	Année en cours jusqu'au 28 février de l'année suivante
Classe transplantée	suitant QF	périodes scolaires	
J'apprends à nager	50 €	une seule fois par enfant (même si le montant de 50€ n'est pas atteint)	Année en cours, après l'activité, jusqu'au 31 décembre de la même année
Jeune cheminot	100 €	une fois par an jusqu'à -31 ans	
Nouvel embauché	30 ou 60 €	une seule fois	
Indemnités de Frais d'Etudes	suitant les revenus	A partir de la 6ème	15 octobre de l'année en cours jusqu'au 31 janvier de l'année suivante
Mini-séjours (vacances hiver ou été)	suitant QF	4 à 14 ans (au moment du séjour) 2 fois par an	Année en cours, après le séjour, jusqu'au 31 décembre de la même année
Faites du sport	40 €	une fois par an	Année en cours, après l'activité, jusqu'au 31 décembre de la même année
Course BFC	prix du dossard		
Séjour ATC	suitant QF		
Festival	25 €		
Licence sportive	40 €		
Ma bibliothèque près de chez moi	5 ou 10 €		